

Dans le cadre de la préparation des Assises culturelles 2016, le ministère de la Culture a invité les différents secteurs culturels à participer à des réunions d'échange et de concertation entre février et avril 2016.

L'objectif de ces réunions consistait :

- à offrir aux acteurs culturels une plateforme d'échange et de concertation ;
- à mobiliser les acteurs culturels afin de dégager les grands enjeux des secteurs culturels et de la politique culturelle en général ;
- à encourager l'implication active des acteurs culturels dans la définition du contenu des Assises culturelles.



Rapport du groupe de réflexion « musées » 24.02.2016

Le 24 février 2016, la réunion de réflexion sur le secteur des musées a eu lieu dans les Annexes du Château de Bourglinster. Cette rencontre qui réunissait 22 personnes représentant les institutions muséales et les experts du domaine, a été l'occasion d'examiner de près l'état actuel du secteur des musées, d'identifier ses besoins et de déterminer ses objectifs afin de réfléchir ensemble à comment les atteindre.

Sujets :

- Quels sont actuellement les grands défis du secteur des musées au Luxembourg ?
- Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

Synthèse des discussions :

Question 1 : Quels sont les grands défis du secteur muséal ?

- Définition plus claire du musée (rôle et missions du musée) :
 - définir ce qu'est un musée et ce qui le distingue d'autres institutions (p. ex. d'un Centre d'art) ;
 - orientation à l'aide de la définition de l'ICOM : acquisition, gestion, documentation, conservation et transmission ;
 - clarifier les missions des musées, qui ne sont pas assez définies à l'heure actuelle :
 - rôle patrimonial (stockage, inventaire, recherche) à consolider ;
 - dimension sociale du musée (médiation et communication des activités).
- Définition des objectifs généraux pour le champ muséal :
 - question de l'utilité des musées, questions de didactique ;
 - atteindre des publics divers / empêchés ;
 - P. ex. expositions temporaires, expositions itinérantes, valises pédagogiques, etc.
- Encourager un dialogue renforcé avec :
 - l'Education nationale :
 - initier et sensibiliser le jeune public ;
 - faciliter l'accès des classes scolaires aux musées ;
 - culture = égale avec d'autres matières enseignées ;
 - envisageable = « Journée Musées » annuelle obligatoire pour toutes les classes scolaires (comme « Journée des sports ») ;
 - patrimoine luxembourgeois = intégré au programme scolaire.

- le tourisme :
 - o rapprochement et développement commun ;
 - o engouement du public pour le patrimoine ;
 - o promotion des musées .

- Consolidation du paysage muséal et optimisation qualitative de l'offre existante :
 - paysage muséal luxembourgeois = très riche, composé de grands musées nationaux et de musées régionaux avec des structures de gestion très différentes ;
 - importance de la mise en place d'une ICOM Luxembourg pouvant regrouper tous les musées et réseaux luxembourgeois sous condition de répondre aux critères définis → label de qualité déterminant les pratiques muséales professionnelles ;
 - absence d'analyses des évolutions en cours et de statistiques.

- Collaboration plus poussée entre les musées
 - besoin d'une stratégie de communication ou de promotion commune ;
 - plus de coopérations et développement de « zones de contact » entre les musées situés dans une même région ou ayant une thématique similaire.

- Mise au point du cadre légal
 - notion de « patrimoine national » à clarifier, établissement de critères
 - o adopter des lignes de conduite pour encadrer les procédures (ex. cession d'objets patrimoniaux) ;
 - o simplification des démarches administratives.

Question 2 : Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

- Développer une politique culturelle à long terme (non limitée par un mandat de ministre)

- Développement des coopérations interministérielles
 - meilleure coordination avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de l'Économie (direction Tourisme)
 - Œuvrer pour une sensibilisation à la culture

- Positionnement clair du ministère de la Culture par rapport aux musées
 - meilleure définition des missions des différents musées
 - s'inscrire dans une démarche stratégique et adaptée au secteur muséal

- Publication et évaluation régulière de statistiques culturelles

Rapport du groupe de réflexion « danse » 01.03.2016

Le 1^{er} mars 2016, la réunion de réflexion sur le secteur de la danse a eu lieu dans les Annexes du Château de Bourglinster. Cette rencontre qui réunissait 23 personnes du secteur de la danse représentant les artistes, les associations, les institutions et les centres culturels, a été l'occasion d'examiner de près l'état actuel du secteur de la danse, d'identifier ses besoins et de déterminer ses objectifs afin de réfléchir ensemble à comment les atteindre.

Sujets :

- Quels sont actuellement les grands défis du secteur de la danse au Luxembourg ?
- Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

Synthèse des discussions :

Question 1 : Quels sont actuellement les grands défis du secteur de la danse au Luxembourg ?

- Professionnalisation du secteur :
 - création d'une troupe de danse préprofessionnelle pour jeunes talents ;
 - création d'emplois avec distinction entre danseur et chorégraphe ;
 - développement des programmes de soutien à la professionnalisation des danseurs et des chorégraphes (mise en réseau avec des professionnels, formation par des professeurs étrangers invités, meilleure accompagnement artistique) ;
 - développement de la formation professionnelle continue ;
 - aménagement de classes ou de sections spécialisées à l'école (aménagements scolaires pour permettre de s'entraîner et de répéter) ;
 - création d'un établissement de formation professionnelle (études supérieures) ;
 - collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
 - collaboration avec le ministère de l'Economie ;
 - collaboration avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
 - meilleures synergies entre les différents acteurs de la danse.
- Education à la culture :
 - collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse;
 - sensibilisation des jeunes à la danse et aux métiers techniques et artistiques de la danse ;
 - introduction de la danse dans le programme scolaire ;
 - développement des publics.

- Promotion de la création artistique :
 - création d'une agence de diffusion (exemple : Music LX) ;
 - augmentation des moyens financiers ;
 - consolidation des réseaux internationaux ;
 - développement de la diffusion nationale (encourager les centres culturels à programmer plus de productions nationales).
- Modèle de subvention :
 - développement du modèle « aide à la création » (financement sur plusieurs années) ;
 - meilleure répartition des subventions ;
 - soutien financier des infrastructures.
- Situation professionnelle des danseurs :
 - définition du statut du danseur professionnel, du professeur de danse et de compagnie ;
 - accès au régime des indemnités de chômage ;
 - reconnaissance du travail de recherche du chorégraphe dans l'intermittence du spectacle ;
 - système de réorientation en fin de carrière (à l'instar des sportifs) ;
 - coopération avec le ministère du Travail et de l'Emploi ;
 - création d'une cellule d'information et d'expertise (centralisation de toutes les informations dans le domaine de la danse, expertise juridique et administrative).

Question 2 : Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

- État des lieux du secteur pour évaluer les possibilités de développement ;
- Vision politique pour les années à venir ;
- Définition concrète des objectifs ;
- Collaboration régulière avec le ministère de la Culture ;
- Collaboration entre le ministère de la Culture et les autres ministères ;
- Publication transparente et complète des rapports et travaux des Assises.

Rapport du groupe de réflexion « culture en région » 13.04.2016

Le 13 avril 2016, la réunion de réflexion sur la culture en région a eu lieu dans les Annexes du Château de Bourglinster. Cette rencontre qui réunissait 26 personnes du secteur représentant les centres culturels régionaux, festivals de musique, services culturels communaux, bibliothèques régionales et sites patrimoniaux a été l'occasion d'examiner de près l'état actuel du secteur, d'identifier ses besoins et de déterminer ses objectifs afin de réfléchir ensemble à comment les atteindre.

Sujets :

- Quels sont actuellement les grands défis du secteur de la culture en région au Luxembourg ?
- Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

Synthèse des discussions :

Question 1 : Quels sont les grands défis du secteur de la culture en région au Luxembourg ?

- Importance de la culture au sein de la société
 - reconnaître et souligner le rôle primordial de la Culture pour le développement de la société : la culture constitue un important facteur d'intégration proposant des lieux de rassemblement et invitant à la tolérance ;
 - accentuer le poids économique de la culture, créatrice de richesses, génératrice d'emplois et d'activités pour le pays ;
 - élément clé pour l'amélioration de la qualité de vie, la culture est un moteur économique non négligeable ;
 - relever l'apport économique de la culture au PIB du pays ;
 - mettre un accent sur l'importance de la culture au sein de la société par une meilleure médiation culturelle ;
 - majorer la conscience culturelle auprès de tous les citoyens.
- Importance de la culture auprès du public et des médias
 - clivage d'estime et de visibilité entre l'offre culturelle en ville et en région ;
 - déplacement unidirectionnel du public. Le public résidant dans la capitale se déplace moins facilement en région tandis que le déplacement opposé se fait plus aisément ;
 - couverture médiatique moins importante pour les spectacles culturels en région. Les journalistes s'y déplacent moins fréquemment pour les conférences de presse ;
 - en région, la liberté artistique de la programmation culturelle est fortement liée au comportement de consommation culturelle du public ;
 - repenser les maisons culturelles en termes de rayonnement régional et transfrontalier pour aller activement à la recherche de nouveaux publics ;

- développer le public ;
 - sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge afin qu'ils deviennent des futurs consommateurs culturels ;
 - encourager la formation et l'éducation du public.
- Importance de la culture auprès des instances politiques
 - désintérêt ou incompréhension parmi les décideurs politiques communaux et nationaux pour ce qui est de l'importance et du rôle de la culture dans notre société ;
 - absence d'un réel parti pris pour la culture au niveau des communes, les conseils communaux étant souvent occupés par des personnes issues d'autres domaines d'activités ;
 - le budget culturel étatique reflète l'importance que le gouvernement attribue à la culture, perçue actuellement comme délaissée par la politique nationale ;
 - améliorer le dialogue entre le ministère de la Culture et les institutions culturelles régionales ;
 - plus de reconnaissance par les dirigeants politiques à l'égard des besoins et des bénéfices des acteurs culturels régionaux et face à l'importance de leur travail culturel au service de la société ;
 - redonner de l'importance à la culture en région moyennant une politique culturelle décentralisée.
 - Impact de la culture
 - se départir de la nécessité pour les structures régionales de justifier leur raison d'être moyennant des données quantifiables (nombre de visiteurs/d'entrées) ;
 - l'impact de la Culture n'est pas quantifiable. Le succès du travail culturel devra tenir compte de l'impact culturel, sociale et économique qu'il exerce sur le développement territorial ;
 - définir une méthodologie permettant de mesurer l'impact culturel non uniquement en termes de données chiffrables.
 - Financement de la culture
 - remédier à la disparité du budget culturel alloué aux structures en région et aux structures en ville ;
 - définition d'une ligne politique claire en matière de subventionnement : repenser la stratégie de distribution des deniers publics en faveur d'une offre qualitativement supérieure ;
 - les centres culturels régionaux sont confrontés aux problèmes liés à la retenue à la source forfaitaire de 10% (RTS) sur les prestations artistiques des non-résidents ;
 - l'indexation des salaires impacte négativement la programmation culturelle ;
 - assurer une sécurité financière aux acteurs culturels par une planification financière pluriannuelle ;

- contrer la tendance négative des finances publiques pour atteindre à nouveau 1% du budget étatique pour la culture ;
 - augmenter les moyens pour les structures en région (bibliothèques/centres culturels régionaux) afin de pouvoir mieux réaliser les missions qui leurs ont été octroyées par le ministère de la Culture ;
 - soutenir davantage les maisons culturelles favorisant la création artistique au lieu de l'achat de productions.
- Education à la culture
 - les centres culturels régionaux et les bibliothèques sont les acteurs clés de l'enseignement culturel non formel ;
 - les structures culturelles en région sont le premier contact avec le public, en particulier avec les enfants et les non-initiés à la culture ;
 - concertation plus ciblée entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
 - absence de mesures éducatives conséquentes ;
 - étendre l'offre pédagogique s'adressant actuellement en priorité aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage ;
 - favoriser des rencontres entre les écoles et le domaine culturel ;
 - favoriser l'éducation culturelle pour les enseignants afin de développer le futur public ;
 - favoriser et encourager l'éducation culturelle dès le plus jeune âge.
 - Absence d'un cadre référentiel et de missions claires pour les acteurs culturels en région
 - tout acteur culturel doit être un « allrounder », c'est-à-dire assumer plusieurs fonctions (Directeur, relations publiques, communication, technicien, etc.) ;
 - absence d'une cartographie régionale présentant les structures existantes ;
 - reconnaître et consolider les structures et l'offre culturelle existante par rapport à de nouvelles initiatives ;
 - les centres culturels régionaux sont des lieux de production et de diffusion ayant l'obligation de réserver des espaces de création et d'expérimentation aux artistes nationaux
 - garantir le maintien de la créativité dans l'exécution journalière des actions culturelles ;
 - soutenir la création nationale étant tout aussi importante que la diffusion de spectacles afin de favoriser une certaine pluralité et diversité de l'offre culturelle ;
 - clarifier les missions des acteurs culturels régionaux et la volonté politique à l'égard des structures culturelles régionales ;
 - définir un cadre de politique culturelle conférant plus de poids aux structures régionales par rapport aux dirigeants communaux, leur permettant de mieux se

désaffecter de certaines activités imposées et allant souvent à l'encontre des missions octroyées par le ministère de la Culture.

Question 2 : Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

- Positionnement clair du ministère de la Culture par rapport aux institutions culturelles régionales ;
- Redonner de l'importance à la culture en région moyennant une politique culturelle décentralisée ;
- Remédier à la disparité budgétaire inégale entre la région et le centre-ville ;
- Cadre référentiel de politique culturelle définissant les missions conférant autonomie et indépendance aux acteurs culturels ;
- Développement des coopérations interministérielles ;
- Garantir le suivi des Assises 2016 par des réunions en « groupes de réflexion » à échéance régulière ;
- Le plan de développement culturel est une nécessité.



Rapport du groupe de réflexion « arts visuels » 15.03.2016

Le 15 mars 2016, la réunion de réflexion sur le secteur des arts visuels a eu lieu dans les Annexes du Château de Bourglinster. Cette rencontre qui réunissait 52 personnes du secteur des arts visuels représentant les artistes, les galeristes, les associations, les institutions et les centres culturels, a été l'occasion d'examiner de près l'état actuel du secteur des arts visuels, d'identifier ses besoins et de déterminer ses objectifs afin de réfléchir ensemble à comment les atteindre.

Sujets :

- Quels sont actuellement les grands défis du secteur des arts visuels au Luxembourg ?
- Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

Synthèse des discussions :

Questions 1 : Quels sont les grands défis du secteur des arts visuels ?

- Ateliers et espaces de création
 - subventions aux artistes pour couvrir le paiement du loyer des espaces de création ;
 - mise en location d'espaces de création mieux adaptés aux besoins des artistes ;
 - rénovations « light » de certains espaces existants et installations de cloisons mobiles pour adapter les ateliers aux besoins des artistes ;
 - proposition à faire aux institutions publiques : demander aucun/moins de loyer aux artistes en contrepartie d'une œuvre.
- Education artistique et culturelle
 - développement de l'enseignement artistique dans les écoles/lycées ;
 - augmentation du nombre de leçons consacrées à l'art et à la culture à l'école ;
 - travail de sensibilisation à mener dans les écoles pour toucher tous les élèves ;
 - meilleure mise en évidence de l'importance d'une éducation culturelle à l'école ;
 - formation culturelle pour les enseignants pendant le stage pédagogique ;
 - intégration systématique de la création artistique luxembourgeoise dans le programme de l'éducation artistique ;
 - collaboration plus étroite entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.
- Valorisation de l'image de l'artiste dans la société
 - augmentation du budget alloué à la culture ;
 - nouvelle dénomination de la loi du 19 décembre 2014 relative aux mesures sociales ;
 - augmentation de l'aide financière mensuelle pour artistes indépendants (l'aide du Fonds social culturel ne peut actuellement dépasser la moitié du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés) ;

- meilleure reconnaissance du travail de l'artiste (le ministère devrait sensibiliser les institutions à payer des cachets corrects et proposer des barèmes d'honoraires) ;
 - quota d'artistes luxembourgeois à imposer par le ministère de la Culture aux institutions culturelles (à l'instar des Pays-Bas) ;
 - création d'une association d'artistes (à l'instar de la Chambre de Commerce) pour défendre les intérêts de tous les artistes ;
 - soutien aux galeries pour qu'elles puissent présenter des artistes luxembourgeois.
- Archives de la création artistique au Luxembourg
 - création d'archives/d'une documentation centrale de la production artistique luxembourgeoise dans son ensemble pour sauvegarder le patrimoine et pour permettre un travail de recherche ;
 - sur la production artistique luxembourgeoise ;
 - sur les collections luxembourgeoises ;
 - sur les politiques d'acquisition.
 - Guichet unique
 - création d'un guichet unique (centralisation de toutes les informations, expertise juridique et administrative, exemple Smart.be/Arts Council) ;
 - mise en place d'une structure d'encadrement des artistes ;
 - mise en place d'une plateforme qui rassemble tous les artistes.
 - Promotion de la création artistique
 - développement de la présence des artistes à l'étranger ;
 - mise en place de résidences d'artiste à l'étranger d'une durée de 3 à 6 mois ;
 - soutien aux galeries pour participer aux foires d'art ;
 - création d'un Art LX.

Question 2 : Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

- Elaboration d'un plan de développement culturel ;
- Evaluation régulière de la politique culturelle (statistiques, études) ;
- Revalorisation de l'image de l'artiste dans la société.

Rapport du groupe de réflexion « musique classique » 17.03.2016

Le 17 mars 2016, la réunion de réflexion sur le secteur de la musique classique a eu lieu dans les Annexes du Château de Bourglinster. Cette rencontre qui réunissait 36 personnes du secteur représentant les artistes, ensembles et orchestres, chœurs, associations, institutions et centres culturels, a été l'occasion d'examiner de près l'état actuel du secteur, d'identifier ses besoins et de déterminer ses objectifs afin de réfléchir ensemble à comment les atteindre.

Sujets :

- Quels sont actuellement les grands défis du secteur de la musique classique au Luxembourg ?
- Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

Synthèse des discussions :

Question 1 : Quels sont les grands défis du secteur de la musique classique et contemporaine au Luxembourg ?

- Politique de financement / conventions - subventions
 - meilleure transparence dans les critères d'attribution des conventions -> fil rouge dans la politique culturelle ;
 - le caractère pluriannuel des conventions est essentiel ;
 - mieux coordonner et structurer l'offre culturelle au Luxembourg ;
 - ne pas investir dans davantage de structures, mais favoriser le contenu ;
 - décentralisation de l'offre culturelle. Sortir la culture hors des murs ;
 - simplification des procédures (et des formulaires) des demandes de subvention ;
 - plus de transparence en matière de critères de subventions.
 - redéfinir la politique des subventions : sortir de la politique de l'arrosoir au profit d'un soutien renforcé des artistes ou ensembles professionnels ou en voie de professionnalisation ;
 - mieux doter les structures culturelles et les encadrer en vue d'une meilleure gestion des ressources ;
 - améliorer les cadres légaux pour favoriser les investissements du secteur privé dans la culture.
- Professionnalisation du secteur
 - création d'un centre de ressources pour la musique classique ou d'une association de musiciens professionnels ;
 - création d'une agence de production ou de management LU ;

- création d'une association de musiciens professionnels ;
 - professionnalisation des structures régionales -> création d'un guichet unique pour toutes les questions administratives, juridiques, fiscales... ;
 - introduction d'un quota pour la programmation d'artistes/ensembles LU dans les salles de concerts et sur les radios ;
 - création d'un ensemble ou d'une maison de production en vue de la réalisation de productions made in Luxembourg ;
 - favoriser davantage de « commandes » pour compositeurs / solistes / orchestres LU ;
 - création d'une liste nationale de musiciens poursuivant leurs études à l'étranger ;
 - inciter les infrastructures à ouvrir davantage leurs portes aux artistes aux fins de répétitions ;
 - proposer davantage de résidences d'artistes.
- Education culturelle / Enseignement musical
 - réforme de la loi de 1998 sur l'enseignement musical ;
 - offrir un accès à la pratique artistique dans le cadre de la formation scolaire ;
 - développer l'offre de stages et de formations pour musiciens LU et internationaux auprès des structures et orchestres professionnels ;
 - offrir la possibilité de suivre une éducation musicale supérieure au Luxembourg ;
 - meilleur encadrement pédagogique et meilleure communication sur les manifestations culturelles ;
 - collaboration plus étroite entre écoles de musique et écoles fondamentales / lycées ;
 - favoriser le recours à des pédagogues de musique dans les écoles et maisons relais ;
 - audience development : favoriser les projets culturels sortant des cadres ordinaires ;
 - œuvrer pour la valorisation des diplômes des Conservatoires LU à l'étranger ;
 - plus de publicité pour inciter la pratique culturelle.
 - Diffusion internationale
 - accroître les échanges internationaux ;
 - création d'un Conseil de la Musique au Luxembourg pour représenter les artistes à l'international.

Question 1 : Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

- définition d'une ligne politique claire ;
- revaloriser la place (Stellewäert) de l'artiste au Luxembourg.
- mise en place d'un Conseil Supérieur de la Musique ;
- relancer la collaboration culturelle en Grande Région ;

- collaboration entre ministères de la Culture, de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, et de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- revoir à la hausse la part du budget d'Etat alloué à la culture.



Rapport du groupe de réflexion « théâtre » 23.03.2016

Le 23 mars 2016, la réunion de réflexion sur le secteur du théâtre a eu lieu dans les Annexes du Château de Bourglinster. Cette rencontre qui réunissait 35 personnes du secteur du théâtre représentant les artistes, les institutions, les associations et les centres culturels, a été l'occasion d'examiner de près l'état actuel du secteur du théâtre, d'identifier ses besoins et de déterminer ses objectifs afin de réfléchir ensemble à comment les atteindre.

Sujets :

- Quels sont actuellement les grands défis du secteur du théâtre au Luxembourg ?
- Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

Synthèse des discussions :

Question 1 : Quels sont actuellement les grands défis du secteur du théâtre au Luxembourg ?

- Promotion de la création artistique :
 - diversification de la programmation au niveau national pour atteindre tous les publics ;
 - augmentation du nombre de représentations de créations luxembourgeoises ;
 - création d'un bureau de diffusion pour tous les domaines des arts de la scène.
- Éducation à la culture :
 - coopération interministérielle entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
 - intégration d'une formation culturelle pendant le stage pédagogique des enseignants et éducateurs ;
 - sensibilisation des jeunes à l'art et à la culture ;
 - développement de l'enseignement artistique dans les écoles ;
 - intégration du théâtre dans les programmes scolaires ;
 - remboursement par le ministère de l'Éducation nationale de la différence tarif plein / tarif réduit pour classes scolaires ;
 - reconnaissance des cours donnés à l'école par des intermittents du spectacle dans le calcul des aides sociales ;
 - développement de l'audience.
- Professionnalisation du secteur :
 - professionnalisation des acteurs et des divers métiers du théâtre (facilité d'accès aux métiers du théâtre, création d'emplois, promotion de formations professionnelles à l'étranger, sensibilisation aux métiers techniques du théâtre) ;
 - professionnalisation des structures au niveau logistique et ressources humaines ;
 - création d'un bureau central de production pour les petites structures théâtrales ;

- création d'un « Staatstheater » pour rendre l'offre plus attractive ;
 - création d'une fédération, indépendante de l'Etat, pour défendre les intérêts des techniciens et des acteurs ;
 - développement des lieux de création et augmentation du temps de création (création d'un lieu subventionné par l'Etat pour donner aux artistes une liberté absolue en termes de recherche et de création) ;
 - développement des infrastructures pour les compagnies ;
 - création d'une formation professionnelle aux métiers des arts du spectacle (collaboration avec les trois conservatoires, professeurs mieux formés, création d'un cursus universitaire)
 - développement d'un échange entre les acteurs du théâtre autour de la question du théâtre aujourd'hui ;
 - amélioration du réseau de communications des théâtres luxembourgeois ;
 - rotation au niveau des postes des directeurs dans les centres culturels ;
 - meilleure coordination des acteurs au niveau institutionnel et meilleure supervision des institutions par le ministère de la Culture ;
 - exigence de compétences et connaissances en matière culturelle de la part des représentants du ministère ;
 - définition des modalités d'une coproduction (uniformisation des contrats et décision sur un pourcentage minimum d'apport financier) ;
 - définition de barèmes de salaires/cachets minimums (à définir éventuellement par un syndicat d'artistes) ;
 - augmentation des castings.
- Cadre de travail
 - adaptation de la loi du travail luxembourgeoise au milieu artistique et culturel (p.ex. horaire de travail prolongé, horaire des répétitions, annulation d'une production pour cause de maladie) ;
 - régularisation de la retenue à la source et de la TVA (exemption, harmonisation, simplification administrative) ;
 - suppression de l'impôt sur l'intermittent (recherche de solution par rapport aux énormes avances à la sécurité sociale) ;
 - création d'une cellule d'expertise juridique et administrative (contrats de travail, impôts, administration de la sécurité, droits d'auteur) ;
 - création d'un statut juridique intermédiaire entre asbl et établissement public (notamment pour les asbls qui gèrent un budget élevé et qui emploient plus de 10 personnes) ;
 - redéfinition du terme « mesures sociales » au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle.

- Subventionnement à la création artistique :
 - augmentation du budget de la culture à un minimum de 1% du PIB de l'Etat ;
 - réforme du système de subventionnement par
 - une directive sur l'octroi de subventions ;
 - des subventions substantielles pour la création, la production et la diffusion
 - la facilité d'accès aux subventions ;
 - la promotion de l'écriture théâtrale et de la traduction de pièces étrangères en langue luxembourgeoise ;
 - la création d'une bourse pour les reprises et la diffusion ;
 - une meilleure répartition des subventions ;
 - l'exclusion de subventions pour des productions qui ne sont jouées qu'une seule fois ;
 - l'augmentation de la transparence ;
 - la différenciation entre amateurs et professionnels ;
 - la spécification des missions dans les conventions.
 - augmentation des tarifs des spectacles ;
 - création d'un Fonds national de soutien au spectacle vivant.

Question 2 : Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

- Prise en compte des demandes du secteur ;
- Hausse du budget réservé au secteur culturel ;
- Position claire des politiques sur ce qu'est la politique culturelle ;
- Revalorisation du spectacle vivant par le ministère de la Culture ;
- Reconnaissance du potentiel économique inhérent au secteur ;
- Redéfinition du service public dont la mission est de garantir l'accès à la culture pour tous ;
- Plan de développement culturel avec des objectifs stratégiques pour une réalisation concrète et mesurable ;
- Échange régulier avec le ministère de la Culture ;
- Publication d'un rapport détaillé sur les assises.

Rapport du groupe de réflexion « musique amplifiée » 20.04.2016

Le 20 avril 2016, la réunion de réflexion sur le secteur de la danse a eu lieu dans les Annexes du Château de Bourglinster. Cette rencontre qui réunissait 42 personnes du secteur, représentant les artistes, groupes, management, associations, institutions et centres culturels, a été l'occasion d'examiner de près l'état actuel du secteur, d'identifier ses besoins et de déterminer ses objectifs afin de réfléchir ensemble à comment les atteindre.

Sujets :

- Quels sont actuellement les grands défis du secteur de la musique amplifiée au Luxembourg ?
- Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

Synthèse des discussions :

Question 1 : Quels sont les grands défis du secteur de la musique classique et contemporaine au Luxembourg ?

- Export / diffusion
 - le manque de professionnalisme général au LU explique l'absence d'agents disposant de contacts pour pénétrer le marché extérieur ;
 - plus de participation des structures et organisateurs LU aux réseaux internationaux ;
 - plus de participation des salles de concerts aux programmes d'échanges internationaux ;
 - améliorer la diffusion de la musique LU dans les médias nationaux (à l'aide d'un système de quotas).
- Financement / subventions
 - fixer un cachet minimum par artiste / représentation ;
 - adapter les aides financières aux besoins des artistes (cf : bourse d'aide à la création, bourse développement de carrière) ;
 - introduction d'un « congé de création » ou réintroduction du congé culturel ;
 - égalité de traitement entre les styles musicaux (classique vs. jazz vs. pop/rock/électro) ;
 - réorienter les dépenses publiques en faveur d'un soutien plus prononcé de structures d'encadrement, de managers, bookers, agences etc. ; exemple : Initiative Musik (DE) ;
 - réorienter les dépenses publiques en faveur d'un soutien plus prononcé des artistes et asbl (au lieu des institutions) ;
 - développer l'offre des résidences d'artistes ;
 - création d'un cadre d'élite (cf. sports) avec un soutien renforcé ;

- soutenir davantage la création vidéo ;
 - créer un fonds d'investissement culturel de l'Etat.
-
- Professionnalisation et promotion du secteur
 - création d'un Music Fund afin de faciliter la création d'entreprises culturelles et créer les conditions favorables au développement d'une industrie musicale, (soutien des entreprises privées) exemple : FilmFund ;
 - coopération du ministère de la Culture avec le ministère de l'Economie ;
 - meilleure promotion des artistes LU dans les médias ;
 - création d'un centre de ressources pour le jazz (information, accompagnement) exemple : M+R Rockhal ;
 - faire le bilan sur la pertinence du travail et des missions de music:LX ;
 - création d'un guichet unique de renseignement et de soutien juridique pour musiciens ;
 - soutien par le MC de structures de management ;
 - mettre en place une « Rockschool » ;
 - reconnaissance auprès de l'ADEM des métiers de la musique ;
 - création d'un lobby d'artistes de musique amplifiée ;
 - favoriser davantage les échanges et les synergies entre travailleurs culturels.
 - offrir des formations aux métiers de l'entourage professionnel des artistes (agents, managers, avocats, etc.)
-
- Education culturelle / Enseignement
 - favoriser l'encouragement de la pratique musicale dans les maisons relais ;
 - sensibilisation des élèves aux métiers de musicien et aux autres métiers de la musique dans les écoles ;
 - sensibilisation des élèves aux musiques actuelles luxembourgeoises
 - création d'une spécialisation à la culture dans les études universitaires ;
 - offrir une formation marketing/communication dans les conservatoires ;
 - coopération plus étroite entre ministère de la Culture et MENJE.
-
- Politique culturelle
 - favoriser davantage de complémentarité au niveau de la programmation des salles ;
 - abolition de la RTS (retenue d'impôt sur les traitements et salaires) ;
 - faire un état des lieux de la scène => statistiques ;
 - créer un « observatoire de la musique » ;
 - réévaluer la législation en termes de propriété intellectuelle et de droits voisins ;
 - les institutions culturelles régionales doivent être un tremplin pour une carrière nationale / internationale.

Question 2 : Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

- Création d'un comité de suivi pour l'organisation de prochaines assises ;
- Revalorisation de la culture au Luxembourg à travers une participation politique plus prononcée ;
- La part du Budget de l'Etat destiné à la culture devrait atteindre le 1 % ;
- Etat des lieux / statistiques => Plan de développement culturel ;
- Gouvernance participative et transparente ;
- Augmentation du personnel qualifié au ministère de la Culture.

Rapport du groupe de réflexion « livre » 27.04.2016

Le 27 avril 2016, la réunion de réflexion sur le secteur du livre a eu lieu dans les Annexes du Château de Bourglinster. Cette rencontre qui réunissait 40 personnes du secteur du livre représentant les acteurs de la chaîne du livre, les institutions et les centres culturels, a été l'occasion d'examiner de près l'état actuel du secteur du livre, d'identifier ses besoins et de déterminer ses objectifs afin de réfléchir ensemble à comment les atteindre.

Sujets :

- Quels sont actuellement les grands défis du secteur du livre au Luxembourg ?
- Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016 ? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

Synthèse des discussions :

Question 1 : Quels sont actuellement les grands défis du secteur du livre au Luxembourg ?

- Subventionnement à la création artistique
 - réforme du système de subventions :
 - subsides pour les livres de non-fiction ; le lectorat/le marketing/l'imprimerie ; les tournées de plusieurs mois des auteurs ; les livres audio ;
 - subventions plus conséquentes à plus long terme ;
 - aide au développement des Journées du livre et du droit d'auteur ;
 - adaptation de la prime à la publication aux besoins du secteur ;
 - réévaluation des subventions pour le théâtre, la prose et la poésie ;
 - meilleure prise en compte des livres de non-fiction ;
 - subventions pour tous les acteurs de la chaîne du livre ;
 - augmentation de la transparence ;
 - réduction des délais.
 - création d'une agence culturelle de promotion en charge des subventions de tous les secteurs culturels et de l'organisation de résidences au Luxembourg ;
 - amélioration du dispositif d'aide à la traduction (subventions pour les traductions français-allemand notamment pour viser le marché de la Grande-Région, promotion de la traduction en anglais, promotion de la traduction dans une langue cible fixée pour une durée d'un an, workshops pour des traducteurs étrangers, création de résidences avec mission de traduction).

- Professionnalisation du secteur

Structures et plateformes :

- création d'une plateforme centrale de stockage et d'échange d'informations ;
- création d'une institution faisant le lien entre le ministère et les acteurs culturels ;
- nécessité d'une représentation des auteurs ;
- modernisation et professionnalisation des Walfer Bicherdeeg ou création d'une nouvelle Foire du livre internationale professionnelle au Luxembourg.
- développement du système de prêt de livres électroniques dans les bibliothèques ;
- définition d'un barème pour la rémunération des auteurs ;
- ouverture des maisons d'édition luxembourgeoises aux écrivains étrangers ;
- recherche d'une solution à la problématique du multilinguisme dans les bibliothèques ;
- développement des ressources humaines.

Formation :

- professionnalisation des métiers du secteur ;
- aide à la formation continue.

Synergies :

- développement des synergies entre les acteurs du secteur culturel.

Défis technologiques :

- mise à disposition de moyens professionnels pour relever le défi technologique ;
- stratégie nationale en matière d'e-books.

Marché du livre :

- recherche d'une solution à la précarité économique du secteur ;
- mêmes règles de concurrence pour les libraires nationaux et internationaux ;
- stratégie pour pouvoir rivaliser avec les grandes sociétés internationales ;
- recherche d'une solution à la problématique des langues et du marché restreint ;
- statistiques sur l'emploi dans le secteur du livre.

Droits d'auteur :

- protection des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle ;
- renforcement de la Luxorr ;
- développement et soutien du projet LORD.

- Valorisation du secteur :
 - nécessité d'une meilleure valorisation de la création littéraire et de la propriété intellectuelle;
 - reconnaissance du secteur comme un marché économique générant des bénéfices ;
 - développement de la promotion des auteurs dans les médias.

- Promotion de la langue luxembourgeoise :
 - création d'une orthographe luxembourgeoise basée sur des critères scientifiques.

- Promotion de la création artistique :
 - création d'une agence de promotion du livre au niveau national et international indépendante du ministère de la Culture (exemple Music LX).
Mission de cette agence : gestion des subsides, promotion du secteur au niveau national et international, marketing des auteurs, coordination et représentation du secteur, développement des partenariats internationaux, élaboration d'une nouvelle formule pour les Walfer Bicherdeeg, présences aux foires internationales, organisation de résidences.

- Numérisation :
 - développement d'une stratégie nationale pour relever le défi du numérique ;
 - lancement d'une étude sur l'impact du numérique ;
 - soutien du développement du livre audio.

- Éducation à la culture :
 - sensibilisation des jeunes aux métiers de la chaîne du livre ;
 - sensibilisation des jeunes à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur ;
 - développement des activités de promotion de la lecture et de l'écriture dans les écoles (compagnes littéraires, invitation d'auteurs, ateliers d'écriture) ;
 - développement du matériel pédagogique et de la littérature secondaire ;
 - intégration du livre luxembourgeois dans les programmes scolaires et dans la formation des enseignants;
 - création d'une base électronique de textes luxembourgeois ;
 - sensibilisation des commissions des programmes à la littérature luxembourgeoise ;
 - promotion de la lecture dans la société.

- Coopération interministérielle :
 - développement de la coopération avec le ministère de l'Économie, le ministère du Tourisme, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Quelles sont vos attentes à l'égard des Assises culturelles qui se tiendront au cours de l'année 2016? Selon vous, quels messages devront ressortir de ces Assises ? Quelles suites devront être réservées aux Assises ?

- Prise de conscience de la valeur de la création intellectuelle et du livre (de fiction et de non-fiction) ;
- Définition d'une stratégie globale ;
- Prise de position politique ;
- Création d'un cadre dans lequel la culture doit évoluer et dans lequel une politique culturelle durable peut se construire ;
- Prise en considération des demandes du secteur.

